



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
06.06.2007

Date de la convocation des conseillers:  
06.06.2007

point de l'ordre du jour no:  
08

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 15 juin 2007**

**Présents:** Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,  
Clement, secrétaire communal  
**Absents :** Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Knaff, Huss, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Centre d'Initiative et de Gestion Local : budget prévisionnel 2007**

Vu sa délibération du 10 avril 2002 portant approbation de la convention du 3 avril 2002 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association « Objectif Plein Emploi a.s.b.l. » avec siège social à Schifflange, concernant l'organisation, le financement et la mise en pratique de la lutte locale contre le chômage en concevant en étroite collaboration avec des représentants de la vie politique, syndicale, économique et associative, des programmes de réinsertion professionnelle et de développement socio-économique dont bénéficieront les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM et qui habitent le territoire de la commune d'Esch-sur-Alzette ;

Considérant que l'article 1 point 1.1. de cette convention stipule entre autre que « Le détail des travaux et services prévus ainsi que les budgets afférents sont décrits dans un programme annuel (Package) qui sera soumis au vote du conseil communal ;

Vu le budget prévisionnel pour l'année 2007 (montant global : € 1.615.818,63) présenté par le Centre d'Initiative et de Gestion Local ;

Considérant que la part communale se chiffre à 408.218,67 € (25,26%) ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide  
à l'unanimité**

d'approuver le budget prévisionnel 2007 présenté par le Centre d'Initiative et de Gestion Local pour l'année 2007 et notamment la part communale de 408.218,67 €.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 15/06/2007  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,